



COMMUNE D'ESCAUTPONT

Département du Nord

Arrondissement de Valenciennes

Canton d'Anzin

Envoyé en préfecture le 23/04/2025

Reçu en préfecture le 23/04/2025

Publié le

ID : 059-215902073-20250423-D_2025_23-AU



DECISION N° 2025-23

prise en application de l'article L 2122-22
du Code Général des Collectivités Territoriales

OBJET : OPERATION « TRAVAUX DE VOIRIE – RUE DE LA GARE » - DEMANDE DE SUBVENTION – CONSEIL DEPARTEMENTAL DU NORD - Aide Départementale aux Villages et Bourgs (ADVB) - Volet « VOIRIE COMMUNALE » - Modification du Plan de Financement

Le Maire d'ESCAUTPONT ;

VU l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment le 26^{ème} alinéa ;

VU la délibération N° 17-2024-DF-RK du Conseil Municipal en date du 22 Mars 2024 donnant délégation à Monsieur le Maire, et pour le reste de la durée de son mandat, de prendre les décisions prévues à l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU la délibération N° 93-2024-DF-RK du Conseil Municipal en date du 22 Novembre 2024 modifiant la délibération N° 17-2024-DF-RK précitée ;

VU la décision N° 2025-16 dans laquelle la Commune sollicite une subvention, d'un montant de 12 847,00 €, auprès du Conseil Départemental du Nord, dans le cadre du dispositif Aide Départementale aux Villages et Bourgs – Volet « VOIRIE COMMUNALE » pour l'opération suivante : « **TRAVAUX DE VOIRIE – RUE DE LA GARE** » ;

CONSIDERANT que le montant de la subvention sollicitée : 12 847,00 € est erroné ;

CONSIDERANT que le montant de subvention à solliciter, auprès du Conseil Départemental du Nord, s'élève à 14 143,00 € ;

CONSIDERANT que le coût d'objectif global Hors Taxes de l'opération reprise en objet s'élève à 187 818,50 € (hors travaux d'enfouissement des réseaux) ;

CONSIDERANT la nécessité de présenter un dossier de demande subvention auprès du Conseil Départemental du Nord, dans le cadre du dispositif Aide Départementale aux Villages et Bourgs – Volet « VOIRIE COMMUNALE » pour l'opération suivante : « **TRAVAUX DE VOIRIE – RUE DE LA GARE** » ;

CONSIDERANT la nécessité de modifier le plan de financement prévisionnel établi dans la décision N° 2025-16 ;

CONSIDERANT l'inscription prévue au Budget Primitif 2025 du Programme d'investissement ;

DECIDE

Article 1^{er} : De solliciter auprès du Conseil Départemental du Nord, dans le cadre du dispositif Aide Départementale aux Villages et Bourgs – Volet « VOIRIE COMMUNALE » pour l'opération suivante : « TRAVAUX DE VOIRIE – RUE DE LA GARE ».

Article 2 : D'approuver et d'autoriser Monsieur le Maire, à défaut son 1^{er} Adjoint à :

- Présenter le dossier de demande de subvention, dans le cadre du dispositif Aide Départementale aux Villages et Bourgs – Volet « VOIRIE COMMUNALE ».
- Signer tous les documents juridico-administratifs et financiers concernant cette affaire.

Article 3 : Le nouveau Plan de Financement prévisionnel Hors Taxes s'établirait comme suit :

NOUVEAU PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL DU PROJET

DEPENSES EN EUROS	MONTANT	RECETTES EN EUROS	MONTANT
TRAVAUX PREPARATOIRES	4 350,00 €	Subvention Conseil Départemental du Nord – ADVB « VOIRIE COMMUNALE » – 7,53 %	14 143,00 €
TRAVAUX D'ASSAINISSEMENT	20 144,00 €		
TRAVAUX VOIRIE	54 285,00 €		
TRAVAUX DE BORDURATION/TROTTOIRS	82 278,50 €	Part à charge de la Commune – Fonds propres – 92,47 %	173 675,50 €
TRAVAUX D'ESPACES VERTS – MOBILIERS URBAINS	26 761,00 €		
COÛT PREVISIONNEL HORS TAXES D'OBJECTIF GLOBAL	187 818,50 €	TOTAL DES RECETTES	187 818,50 €

Article 4 : La présente décision sera rendue compte à l'Assemblée délibérante, lors de sa prochaine réunion, de la passation de ce marché, dont les crédits suffisants sont inscrits au budget communal.

Article 5 : Madame la Directrice Générale des Services est chargée de l'exécution de la présente décision dont une ampliation sera remise au comptable du trésor public

Publié le

Fait à ESCAUTPONT, le 23 avril 2025

Le Maire,



R. KRUSZYNSKI.